



République Française
Département LOIRET
Canton de MONTARGIS

VILLE DE VILLEMANDEUR

ARRETE N° 2024_0300

ARRETE ACCES FESTIVAL DES ENFANTS

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR ;
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2 ;
- Vu l'organisation par la commune de Villemandeur du Festival des Enfants les samedi 25 et dimanche 26 mai 2024 ;
- Considérant que la mise en place dudit festival nécessite l'absence du public au Domaine de Lisledon ;

ARRETONS

Article 1^{er} : L'accès au Domaine de Lisledon sera interdit au public et réservé aux organisateurs du Festival des Enfants, le vendredi 24 mai 2024 de 12h00 à 20h00 et les samedi 25 mai et dimanche 26 mai 2024 jusqu'à 13h00 ainsi que le lundi 27 mai 2024 de 08h00 à 20h00.

Article 2 : Les samedi 25 mai 2024 et dimanche 26 mai 2024 de 13h00 à 20h00, l'accès des piétons au Festival des Enfants se fera par la rue de Lisledon, et l'accès des véhicules par la grille arrière, rue de la Surandière.

Article 3 : Madame la Responsable de la Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Mme la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, Madame la Directrice du Service Événementiel, M. le Responsable des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 23/05/2024

Le Maire,
Denise SERRANO

Date d'affichage : 23/05/2024